



CONFERENCE OF INGOs  
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU  
CONSEIL DE L'EUROPE

## **CONF/PRES/SPEECH(2016)05**

Intervention de la Présidente de la Conférence des OING, Anna Rurka, à la session d'ouverture du Séminaire de Haut Niveau « Protection et promotion des droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses », 13 juin 2016, Conseil de l'Europe,

Madame la Présidente du Comité des Ministres, Madame la Secrétaire Générale Adjointe, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord je remercie les organisateurs pour l'opportunité donnée à la Conférence des OING du Conseil de l'Europe de s'exprimer aujourd'hui sur le sujet si important qu'est la promotion et le respect des droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses.

Le Conseil de l'Europe a construit, depuis 1949, une vision du monde basée sur le respect des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. A ce titre, les instruments juridiques et les lignes directrices constituent, pour les parties prenantes de cette institution, une feuille de route. Ceci est aussi vrai pour la société civile organisée, représentée par 325 OING dotées du statut participatif, composantes de la Conférence des OING, un des piliers du Conseil de l'Europe.

Je voudrais tout d'abord apporter quelques étayages pour montrer comment, du point de vue des OING, [les lignes directrices sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans des sociétés culturellement diverses du Comité des Ministres](#) sont indispensables aujourd'hui.

C'est seulement sur la base de sociétés culturellement diverses, respectueuses des droits de l'homme, que les individus peuvent développer leurs compétences culturelles. Ces compétences culturelles constituent un des piliers de la justice sociale et de la qualité des services publics et privés. Ces compétences culturelles s'appliquent à tous, car nous devons apprendre à vivre avec nos différences. Cela veut dire que nous devons être conscients et accepter la différence de l'autre, être conscients de sa propre différence, comprendre la dynamique de l'altérité qui s'établit entre les individus et les groupes, acquérir le savoir culturel et adapter sa pratique aux contextes culturellement divers. Pour anéantir la discrimination, la xénophobie et le racisme ainsi que le discours de haine, nous devons être culturellement compétents. Cela permet aussi de rendre nos institutions plus compréhensives et les rapports du pouvoir plus équilibrés.

Je félicite et remercie les rédacteurs de ces lignes directrices de consacrer tout un chapitre sur la liberté d'association et de réunion. Je citerai seulement l'article 25 qui stipule que « les États membres devraient encourager la participation des individus et des groupes au processus démocratique, en établissant un cadre propice au travail des associations et des partis politiques dans lequel les individus et les groupes peuvent interagir librement et tendre collectivement vers des buts communs ». Bien évidemment, même si ce paragraphe s'applique aussi bien aux ONG qu'aux partis politiques, nous faisons la différence entre les deux entités, en s'appuyant sur la Recommandation [CM/REC\(2007\)14](#) du Comité des

Ministres aux Etats membres sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe.

La démocratie d'un pays se mesure surtout par le dynamisme et la pluralité des ONG qui constituent des ponts entre les différents segments de la société. Les ONG accompagnent l'accès aux droits, supervisent leur respect et travaillent pour leur effectivité. A ce titre, elles ont besoin à la fois de moyens financiers et logistiques et d'un niveau d'indépendance signifiant leur permettant d'agir dans la sphère politique et sociale. Paradoxalement aujourd'hui, c'est ce niveau d'indépendance qui semble faire exposer les ONG à différentes formes de pressions, restrictions ou même de violences.

Sans évoquer les contextes nationaux où les mesures législatives restrictives font diminuer le tissu associatif d'une manière considérable, on observe d'une manière plus générale une augmentation des cas d'agressions physiques ou verbales dont les ONG et leurs membres sont victimes. La crise migratoire, qui aujourd'hui fait l'objet du débat politique de haut niveau, illustre bien la polarisation de la société autour de cette question et la mise en danger des ONG qui défendent les droits des migrants et des réfugiés, des minorités ou des personnes LGBTI. Est-ce que le fait que ces ONG constituent des cibles veut dire qu'une partie de la population d'Europe pense que l'assimilation et non pas l'inclusion constituent la forme la plus adéquate du vivre ensemble ? Vit-on un choc de civilisations ? J'ai du mal à l'admettre.

Malgré tout, les constats sont préoccupants. Le discours public, qui identifie ces ONG comme mettant en danger les intérêts nationaux, fait que les administrations publiques et les financeurs privés préfèrent ne pas prendre de risques et choisissent de ne pas soutenir les actions de cette partie de la société civile. La distance induite par le discours ambiant génère ce type de catégorisation et limite les possibilités d'expression et de compréhension, à l'échelle interinstitutionnelle, mais aussi à l'échelle interindividuelle.

Les Etats qui font partie de cette belle maison qu'est le Conseil de l'Europe, ainsi que nous la société civile, nous savons où nous voulons aller. C'est la Convention européenne de la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui montre le chemin. Elle va au-delà des valeurs. Elle les transforme en droits légaux, des droits pour tous qui fondent nos libertés.

On doit résister à la haine. En disant cela, j'envoie toutes mes condoléances aux familles des victimes de l'attaque à Orlando et de leurs familles. J'ai juste envie de dire à toutes les personnes concernées par cette attaque : soyons nous-mêmes, malgré tout. Ne nous sentons pas niés dans ce que nous sommes.

Le discours de haine renforce les conflits. Pour appuyer mon propos, je voudrais partager avec vous le message que Mr Laurent Munyandilikirwa, avocat, défenseur des droits de l'homme et ex-Président de la Ligue des droits de l'homme au Rwanda, a transmis à la Conférence des OING lorsqu'il est venu échanger avec nous sur les discours de haine qui ont accompagné le génocide rwandais. Il a attiré notre attention sur la dimension explicite et implicite ou présupposé de ce type de discours. Il a souligné que le discours implicite est plus dangereux, car nous ne nous rendons pas compte que nous le véhiculons ou pouvons croire qu'il est positif (il pourrait l'être dans un autre contexte). Sans se rendre compte, on peut applaudir et encourager la haine, le receveur ne mesurant pas l'ampleur ou les enjeux de l'émetteur. Attention à la banalité du mal, aurait dit Hanna Arendt.

On doit expliquer à la société civile que oui, tout ce qui se passe autour de nous, les actes terroristes, l'extrémisme, l'afflux massif de migrants et de réfugiés dans nos pays et les difficultés économiques changent notre manière de vivre, mais tout cela ne vient pas de nulle part. Posons-nous de bonnes questions, enfin ! L'une d'entre elles porte sur comment,

ensemble, on peut transformer la tragédie en des actions positives et solidaires. Je vous assure qu'il y a des milliers de gens qui le font, mais malheureusement cela est très peu valorisé et donné à voir au grand public. Par contre, ce qui est dénoncé par les ONG, ce sont des lois de lutte contre le terrorisme qui rétrécissent nos libertés, exposent les minorités visibles aux contrôles abusifs, sans passer par le pouvoir de la justice. Les standards internationaux employés pour protéger les droits de l'homme ne peuvent pas être compromis dans un contexte de pressions liées à l'afflux migratoire ou aux menaces terroristes. Les mesures de protection entreprises doivent être proportionnelles aux menaces réelles.

Les gouvernements doivent formuler, tous et sans exception, un message fort et clair contre les discours de haine à l'encontre des représentants de l'administration publique, des médias, de la société civile en général.

Nous avons besoin de multiplier les lieux de débat au sein des institutions et dans les communautés locales. Les ONG le font déjà, mais ce n'est pas suffisant, car elles se heurtent à des contre-courants qui affaiblissent leurs actions.

Nous avons besoin, à l'échelle plus globale, d'établir le dialogue démocratique entre les élus et la société civile. La participation des individus et des groupes au processus démocratique par le biais des associations renforce l'action collective citoyenne et qui dit action collective, dit exercice d'un certain pouvoir. Pourquoi prenons-nous de moins en moins de temps pour débattre des projets de réformes avec la société civile? De quoi avons-nous peur ?

La démocratie, c'est beaucoup plus qu'une majorité parlementaire, c'est la gouvernance du peuple par le peuple et pour le peuple qui situe la société civile comme un acteur démocratique à part entière et non pas seulement un exécutant des décisions étatiques. La société civile organisée n'est pas seulement le sujet de droit parce qu'elle est organisée, mais parce que ses formes d'organisation changent le monde. C'est par cette voie-là que la société devient meilleure. Pour que l'édifice démocratique soit plus solide, il est nécessaire de préserver l'Etat de droit qui transforme le développement économique en développement social. De même, il est nécessaire de préserver la société civile organisée critique pour que le pouvoir en place devienne meilleur et plus proche de ses électeurs.

Mon souhait et nos objectifs est que ces lignes directrices deviennent une réalité vécue au sein des Etats membres. Car la force d'une politique ne se limite pas aux déclarations mais à leur mise en œuvre concrète.

Je vous remercie

Anna Rurka  
Présidente de la Conférence des OING